

## CIRCULAIRE N° 41BIS DU 5 OCTOBRE 2022

**Aux** Présidents des Ligues  
Présidents des Comités départementaux pour transmission aux clubs concernés

**De** Jean-Marie Bellicini

**Copie** Comité Directeur  
Souâd Rochdi  
Patrick Ranvier  
Commission Nationale du Développement et des Clubs

### **OBJET : APPEL A PROJETS CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE**

---

Chers Présidents, Chères Présidentes,

La Fédération et son partenaire **Crédit Mutuel Alliance Fédérale** lancent un **appel à projets** à l'attention des nouveaux clubs affiliés à la Fédération **entre 2020 & 2022**.

En tant que partenaire de l'athlétisme français, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé d'accompagner les **nouvelles structures** d'athlétisme dans leur développement, via la mise en place d'une dotation spéciale de **60 000€**.

La volonté conjointe de la FFA et du Crédit Mutuel Alliance Fédérale est de soutenir ces nouveaux clubs qui sont des leviers de développement et qui nécessitent un accompagnement dans la mise en place de leurs projets.

→ *Dotations distribuées : 2 000€ par club.*

Pour bénéficier de cette aide financière, les clubs devront présenter de manière simple leurs projets permettant de développer l'activité du club. Il pourra s'agir, notamment, d'une action de **promotion** (événement innovant), de **structuration** (formation d'entraîneurs et de dirigeants) ou de **développement** (accueil d'une nouvelle catégorie, nouvelle pratique...).

Pour participer, ils doivent remplir [ce questionnaire](#) en ligne **jusqu'au 20 octobre 2022 (inclus)**.

#### **Critères d'éligibilité pour pouvoir répondre à l'appel à projets**

- être un nouveau club affilié à la Fédération (à partir de la saison 2019/2020 inclus) ;
- être un club de pratique,
- présenter son projet via le questionnaire.

Cet appel à projets est ouvert aux clubs labellisés ou non. Les clubs des territoires d'Outre-mer sont également conviés à participer.

A l'issue de l'appel à projets, un comité de sélection composé d'experts de la FFA et du Crédit Mutuel se réunira et retiendra **30 dossiers maximum** étant répartis sur l'ensemble du territoire, en prenant particulièrement en compte la structuration du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les dossiers seront retenus selon la qualité des projets de clubs et le plan de développement 2018 - 2024.

**L'annonce des lauréats** interviendra **à partir de novembre 2022**.

La Fédération consultera les clubs bénéficiaires, a posteriori, afin d'avoir leurs retours sur l'utilisation de la dotation financière.

Nous comptons sur votre participation. Les Pôles Développement et Partenariats restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à projet sur → [fond.creditmutuel@athle.fr](mailto:fond.creditmutuel@athle.fr)

Nous vous prions de croire, Chers Présidents, Chères Présidentes, à l'expression de nos cordiales salutations,



Jean-Marie BELLICINI  
SECRETAIRE GENERAL